

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 12 février 2026, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 6 février 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

Franck BRISSET (Maire), Gilles MARY, Katy MELIN, Arnaud LEBOULANGER, Virginie DALBIN (adjoints), Cécile LERÉVÉREND, Eric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Anne VAGNER (conseillers municipaux).

Absents excusés et représentés par pouvoirs :

Philippe LEMARCHAND (donne pouvoir à M. Arnaud LEBOULANGER), Fabien LANGRENEZ (donne pouvoir à M. Guillaume GOURDEL), Vincent LEROY (donne pouvoir à Mme Ghislaine THOMAS-ROUTIER)

Absent :

Frédéric NAGA.

Secrétaire de séance : Guillaume GOURDEL

Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'Assiette 2026

Exposé :

Suite aux tempêtes Ciaran et Goretti, le bois de Flamanville, géré par l'O.N.F. a été fortement endommagé et son accès a été interdit au public pour raison de sécurité.

Une visite a été réalisée par le technicien de l'O.N.F. le 2 février 2026 afin de prendre la mesure des destructions causées par ces épisodes météorologiques.

Ainsi, afin de sécuriser les lieux, de purger les conséquences des derniers événements climatiques et d'assurer un entretien de ces bois, il convient d'effectuer un marquage sur les arbres nécessitant une coupe et de mettre en place une filière d'évacuation et de valorisation.

Délibération :

Ainsi M. le Maire propose au conseil de délibérer afin d'approuver l'état d'assiette de coupe pour l'année 2026, ainsi que de procéder à la désignation des arbres à abattre.

Après délibération :

Pour	18	Nombre de votants 18
Contre	0	
Abstention	0	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

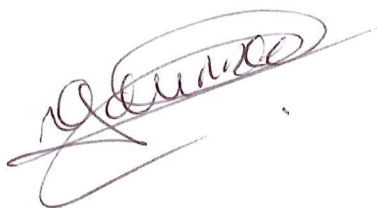
1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 constitué des produits accidentels : chablis, volis, suite aux dégâts de la tempête Goretti du 9/01/2026, état présenté ci-après sur l'intégralité de la forêt soumis au régime forestier.

2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (Unité de Gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente
Forêt	Ensemble de la forêt	Produits accidentels	non	oui	non	non	Non concerné	Non concerné	Non concerné

La secrétaire de séance

G. GOURDEL



Le Maire,

F. BRISSET.

